

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.1

Date de révision 02.09.2013

Date d'impression 02.09.2013

NEPOREX 2 WDG

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Identification	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008		Concentration (% w/w)
Cyromazine	66215-27-8	Xn R22	Acute Tox. 4 (orale)	H302	2.00

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et persistent.
- Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Demander conseil à un médecin.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Boire de l'eau par mesure de précaution.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes d'intoxication : Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour chez l'homme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Antidotes : Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) ou eau pulvérisée (ne pas utiliser un jet d'eau sous pression).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂) Oxydes de carbone oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
- Information supplémentaire : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet.
Traiter les surfaces souillées avec de l'eau.
Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit.
Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.1

Date de révision 02.09.2013

Date d'impression 02.09.2013

NEPOREX 2 WDG

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
En plus des mesures prises en production pour assurer un remplissage/dosage exempt de poussière (p.ex. unité locale mobile d'aspiration) des mesures de protection personnelle sont recommandées en cas de contact possible avec le produit.

Stockage

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Novartis classe de stockage : 20.2

Température de stockage: : min. 2 °C - max. 30 °C

Autres données : Produit à stocker dans les récipients d'origine clos. Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger de l'humidité.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle			
Identification	No.-CAS	Remarques	Limite(s) d'exposition
Cyromazine	66215-27-8	Novartis Limite d'exposition interne (NPIEL) 8 h TWA	0.14 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Manipulation ouverte

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : Gants de protection

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de travail (p. ex. bleu de travail, salopette) en coton tissé serré ou en tissu synthétique.
Chaussures de travail renforcées/Bottes

Mesures d'hygiène : Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.
Changer de vêtements.
Nettoyer soigneusement avec de l'eau savonneuse ou avec du bicarbonate de soude les appareils et objets souillés.
Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : blanc - beige

Masse volumique apparente : 0.60 - 0.80 gcm3

pH : 7.5 - 9.5 pH (médium): solution dans l'eau déionisée - 1 %

Miscibilité dans l'eau : miscible

Inflammabilité : non inflammable jusqu'à 200 °C
Méthode: Inflammabilité (gaz)
Extinction avec CO2: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.1

Date de révision 02.09.2013

Date d'impression 02.09.2013

NEPOREX 2 WDG

	:	combustible Méthode: Inflammabilité (solides)
Température d'inflammabilité	:	Température relative d'inflammation spontanée pour les solides: non détecté
Sensibilité aux chocs	:	Choc test: ne détone pas
Décomposition thermique	:	Réaction exothermique: aucune exothermie jusqu'à 220 °C Méthode: Lütolf - isoperibol
	:	Réaction exothermique: aucune exothermie jusqu'à 130 °C Méthode: Grewer Terme de chauffage: 1 °C/min
Indice de combustion	:	2: Brève ignition, extinction rapide à 20 °C 2: Brève ignition, extinction rapide à 100 °C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité Chimique : Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 > 5,000 mg/kg Espèces: Rat
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 >1958 MG/M3 Espèces: Rat Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 > 5,000 mg/kg Espèces: Rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau Espèces: lapin
Irritation des yeux	:	Pas d'irritation des yeux Espèces: lapin
Sensibilisation	:	non sensibilisant Espèces: cochon d'Inde
Mutagenicité (in vitro)	:	négatif Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Mutagenicité (in vivo)	:	négatif Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Information supplémentaire	:	non tératogène (rat, lapin) Dérivés de la/des matière(s) active(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.1

Date de révision 02.09.2013

Date d'impression 02.09.2013

NEPOREX 2 WDG

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- | | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Toxicité pour le poisson | : | CL50 > 100 mg/l
Espèces: Salmo trutta (truite)
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) |
| | : | CL50 > 100 mg/l
Espèces: Cyprinus carpio (Carpe commune)
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) |
| Toxicité pour daphnie | : | CL50 > 100 mg/l
Espèces: Daphnia magna (Daphnies)
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) |
| Toxicité pour les algues | : | CL50 > 100 mg/l
Espèces: Scenedesmus subspicatus (algues vertes)
Durée d'exposition: 120 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) |
| Toxicité pour les organismes du sol | : | CL50 > 1,000 mg/kg
Espèces: Eisenia foetida (ver de terre)
Durée d'exposition: 14 jr
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) |
| Toxicité pour les oiseaux | : | DL 50 (acute) > 6,000 mg/kg
Espèces: Anas platyrhynchos domestica (Canard pékinois) |
| | : | DL 50 (acute) > 6,000 mg/kg
Espèces: Coturnix japonica (Caille japonaise) |
| Toxicité pour les abeilles | : | Remarques: Non toxique pour abeilles adultes |

12.2 Persistance et dégradabilité

- | | | |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | non biodégradable
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) |
|------------------|---|--|

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Produit | : | Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. En accord avec les réglementations internes, locales et nationales. Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local. |
| Emballages contaminés | : | Pour les grands emballages vides, envisager le recyclage. Emballages Vides: Les mettre dans un incinérateur agréé pour produits chimiques. En accord avec les réglementations internes, locales et nationales. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.1

Date de révision 02.09.2013

Date d'impression 02.09.2013

NEPOREX 2 WDG

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition : NORMAL: Transport et stockage intermédiaire <=40°C

Transport par route (ADR/RID)

 Numéro ONU : FREE
 Classe : Marchandise non classée dangereuse

Transport maritime (IMDG)

 Numéro ONU : FREE
 Classe : Marchandise non classée dangereuse

Transport aérien (ICAO/IATA)

 Numéro ONU : FREE
 Classe : Marchandise non classée dangereuse

Livraison par poste - Suisse : 1 autorisé

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Seuil quantitatif (Suisse - OPAM) : 200,000 kg

Risques d'incendie d'après SPI (Suisse) : F4 S

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation : non demandé

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3	
Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.	
R22	: Nocif en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.